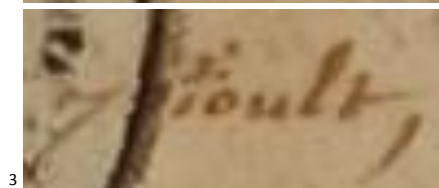
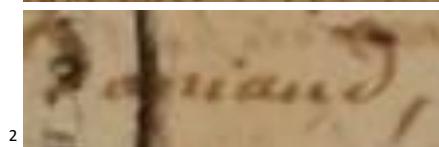
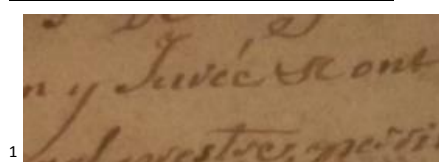


**Voici une transcription d'un document qui se trouve aux archives départementales d'Ille et vilaine, dans la liasse 3H 70/1. Il s'agit d'un livre contenant près de 150 pages, détaillant les rentes dues à l'abbaye de Redon pour la Frairie de la Rivière d'Oust en 1752.**

**Ce document a le mérite de donner des indications sur les noms de différentes terres sises dans la Frairie, ainsi que le nom de toutes les personnes devant payer ces dites rentes.**

**La retranscription conserve la graphie originale des noms, mots et des termes.**

Devant nous nottaires de la juridisdiction de Rhedon avec soumission y ?<sup>1</sup> ont comparu en personne Mis-  
sire Georges Rouxel prestre, Perrine Ablain, Pierre Taumou de Mussain , Charles Riaud, Michel Bouvier,  
Julien et Charles Macé, Denis Mahé, Jan Mahé, Grégoire Tual, Joseph Riaud, Julien Maury, Mathurin Macé,  
Julien Perigaud, Jan Riaud, Louise Macé, Jan Perigaud, Denis Perigaud, Denis et Louise Martel, Jan Macé,  
Louis Guihaire, Guillaume Poirier, Sébastien Ablain, Julien Rouxel, Pierre Bouvier, Jan Métayer, Jan Gicquel,  
Janne Pollinière, Laurance Mesnil, Jan Jouan, Grégoire Perrigaux, Julien Macé, Guillaume Jouan, Louis  
Jouan, Julien Jouan, Vincent Jouan, Julien Macé de la Perrette, Guillemette Mesnil, Pierre Macé, Julien ?<sup>2</sup>,  
anné Launay, Pierre Gascart, Jan et Louis Coecadan, le dit Jan Coecadan, Ollivier ?<sup>3</sup>, Julien Coyac, Janne  
Macé, Vincent Rouxel, Denis Macé de la Derais, Jan Ablain, Jan Métayer, joseph Bznoist, Pierre Jouan, Janne  
Macé, denis Ablain, Julien Moizann, Michelle Dagnaud, Denis Maro, François Macé, François Grimaud,  
Pierre Macé, Guillaume Rouxel, Pierre Rouxel, Guillaume Rouxel, Mathurin Mettayer, Julien Rouxel, Chris-  
tophe Chenais, Pierre Goupil, Guillemette Maro, Louis Chollet, Julien Marquier, Denise Martel, Ollivier  
Maury, Jan Guichart Denuis Grinsare, Janne Grinsart, Joseph Gicquel, Pierre Gicquel, Jan Guihaire, Joseph  
Ablain, Jan Rouxel, Jan Goupil, Jan Vaillant, denis Evain, Louis Legland, Georges Rouxel, Marie Mahé veuve,  
Georginne Boemene et Vincent Mesnil son fils, Vincent Mesnil faisant pour Vincente Mesnil, Janne Mounier  
veuve, Guillaume Rouxel de la Bougnais, Denis Evain, Georges Rouxel, Jan Macé, Alain Leroy, Julienne Mar-  
tel, André Martel, François Gicquel, André Guihaire, Denis Macé, François Monier des Courtimmaux, Janne  
Blanchart, veuve des Courtillaux, Pierre Mettayer maçon, Benoist Guihaire, François Bonne, Marie Martel  
veuve de Michal Renaud, Olivier, Michel et Mathurinne Martel de Lahelais, Julien Perigeud, Pierre Renaud,  
Julien MLarquier de St Méen, n François Maury, Vincent Maury, Michel Praut du Quillien, Louis Jollivet de  
St Méen, Jan Jouan fils Guy tailleur d'habits, du village de la Derais, Michel Mounier du Verger, Julien Mes-  
nilde la Fosse Piquet, Jan Martel du village de la Meheais, Louis Guihaire de St Méen, Jan Mettayer de la  
Perette, François Martel de la Meheais, Pierre Maury de la Hutais, Louis Renaud laboureur, Julien Mesnil



de la Hutais, Guillaume Gicquel, Georges Mounier de St Méen, Marie Rouxel, Michelle Rouxel, Michel Rouxel tisseran, Olivier Joubaux, Michel Rouxel de la Bonnais, Denis Coëcadan, Janne Coëcadan, honorable homme Jan Fromentier avocat ?<sup>4</sup> à Malestroit, Joseph Martel, Jan Degland, Joseph Guichart, Pierre Maury, Michel Pesnel, Jan Pesnel, Jan Martel, Julienne Martel, Perrine Martel,

Lesquels nous ont déclarés et confessés être hommés et ?<sup>5</sup> d'être haut et puissant prince monseigneur Henri Osva de La Tour d'Auvergne archevêque de Vienne, général de tout l'ordre de Cluny et abbé commendataire et seigneur spirituel et temporel de l'abbaye de Saint Sauveur de Redon et de luy tenir prochainement et roturierement à cause de de sa dite abbaye de Redon sous la Chastellenie de Bains les héritages cy après déclarés chacun dans son article situés dans la frairie de la rivière d'aoust paroisse de Bains diocèse de Vannes. Laquelle frairie consiste tant en maisons, jardins, terres labourables, vignes, bois, prés, marais, pastures que fresches, landes, terres incultes et non partagées entre les habitants de la dite frairie contenant en sa totalité deux mille journaux ou environ, joignant d'un costé à la paroisse de St Vincent, rivière mitoyenne entre deux, et d'autre à la frairie de la Quardière, et d'autre à la frairie de Coulomel, dans laquelle frairie sont situés les fiefs et rentes cy après.

**Le fief de la Mauriays** joignant d'une part au Clos du Four, d'autre au Clos de la Fontaine, et par d'autre au domaine des Bosses, sur lequel fief est deut trois sols six denier monnais et huit boesseaux au autrement huit demés d'avoine valans une minne d'avoine mesure de Redon payable par une seule main au terme de Noël par Denis Maro, Michel Pesnel, Pierre Goupil, Georges Mounier et autres.

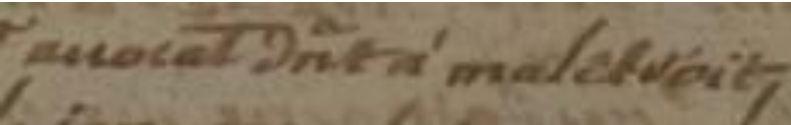
**Le Fief de Sévillac** consistant en un domaine proche le village de la Bonnais joignant à Cado, et au chemin qui traverse le village de la Bonnais sur lequel fief est deut consentement par une seul main au terme de Noël un sol quatre deniers monnais et les deux tiers d'une minne d'avoine mesure de Redon par missire Georges Rouxel, Julien Rouxel, Joseph Guichart et autres

Sur **le Fief de la Hugorais** qui estime quantité de terre en labour bois et jardins entre le village de St Méen et celui de la Perrette est deut deux sols monnais et huit demés ou boësseaux d'avoine valans une minne mesure de Redon par une seule main consentement au terme de Noël par Jan Pesnel, Georges et Julien Rouxel, Joseph Guichart et autres

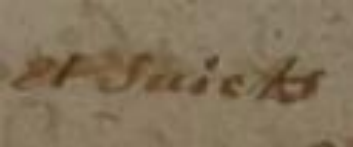
Sur **le Fief des pastures aux Rochettes** joignant d'une part au chemin coinduisant de la Galinai à la Bonnais, d'autres au chemin conduisant de Tréfélan à la Glorais, et par autre à la terre de la Hutais, est deut consentement par une seule main au terme de Noël six demés et un quart de froment rouge lequel valans deux godelées le tout mesure de Redon par Louis Guihaire, Denis Coëcadan, Denis Macé de la Bonnais et autres

Sur les hebergemens, jardins, pourpris, de **la Glorais** est deut par une seule main au terme de Noël deux sols monnais par Georges Monnier, Denis Maro et autres

---



4



5

Sur les hebergement, jardins, pourpris de **la Derais** est deut par une seule main au terme de Noël cinq sols monnais par Denis Macé, Julien Guihaire, Denis Grimaux et autres

Sur les hebergemens, jardins, pourpris de **la Groulais** est deut consentement au terme de Noël par une seule main cinq sols monnais par Pierre Goupil, Pierre Renaud, Jan et Michel les Pesnel et autres.

Sur **le Fief de la Cocquelinais** terre en labour joignant d'un costé au chemin conduisant de la Perrette à la noë de la Meheaye, d'un bout au chemin conduisant de la Perrette au domaine Duposrin, est deut consentement par une seule main au terme de Noël deux sols monnais par Louïs Jolivet, Louïs Chollet, Jan Macé de la Bouere<sup>6</sup>, Jan Macé du Champorain et autres.

Sur le **Clos de la Galinai**s autrement le Fief au Prestre en labour, maisons, vignes, joignant d'un costé au chemin qui conduit de pasty de la Galinai au port de Bougro est deut par une seule main au terme de Noël treize sols huit deniers monnais par Jan Mahé, Louis Renaud, Denis Coëcadan et autres.

Sur **les Preaux** proche la Chapelle Saint Méen est deut consentement par une seule main au terme de Noël vingt sols monnais par Pierre Saindon, Georges Rouxel et autres

Sur les hebergemens, pôurpris et jardins de **la Perrette** est deut consentement par une seule main au terme de Noël douze deniers monnais par Louis Jollivet, Mathurin Mettayer, Julien Macé et autres.

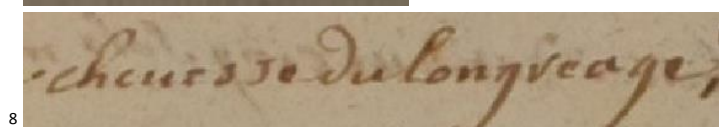
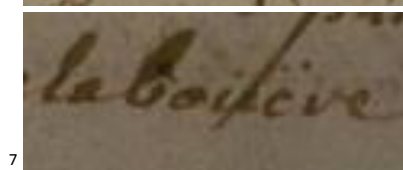
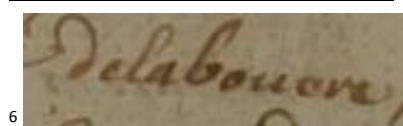
Sur **le Clos du Champorain** est deut par une seule main à Noël, quatre sols monnais par Jan Macé de la Bouëre<sup>7</sup> et autres.

Sur les hebergemens, jardins et pourpris de **la Bougnais** est deut par une seule main au terme de Noël vingt deniers monnais par Guillaume Rouxel, Perinne Degland, Pierre Rouxel et autres.

Sur **le Clos de Saint Méen**, joignant d'un costé au chemin qui conduit de port de Bougro à Redon, debout aux Preaux, d'autre au commun est deut consentement par une seule main à Noël dix sols monnais par Charles Bouvier, Denis Chollet, Jan Degland, et autres.\*

Sur **le Clos Hardy** joignant d'une part au chemin de Bougro, est deut par une seule main à Noël deux sols monnais par Jan Mahé et Louis Renaud

Sur **le Fief du Chevet de la Meheais** contenant deux journaux et demy joignant d'un bout à la ? du longreage<sup>8</sup>, d'autre à la Lande Moizon est deut consentement par une seule main à Noël dix sols monnais par Jan Macé de la Boëre, Jan Guihaire, Jan Guichart, Perrine Degland et autres.\*



Sur le **Clos Chandelier** en pré, joignant d'un costé au grand chemin de Redon debout au commun est deut par une main ç Noël vingt deniers monnais par Pierre Bouvier, Pierre Rouxel et autres.

Sur le **Clos du Cormier** est deut consentement par une seule main à Noël cinq sols monnais, par Jan et Michel les Pesnel, Pierre Maury et autres

Sur le **Clos des Chasteigner** qui fut à missire Jan Mesnil est deut consentement par une seule main à Noël vingt deniers monnais par Jan Gicquel, Julien Coyac, Pierre Maury et autres

**Sur le Fief des Bigottries** qui est un domaine en labour aubout du Clos Thomas est deut par une seule main à Noël dixhuit deniers monnais par Julien Rouxel, Pierre Maury, Jan Jouan et autres.

Sur le **Clos Thomas** proche le Quillien, joignant d'un costé au Pasty du Quillien debout au chemin de la ?<sup>9</sup> est deut par une seule main à Noël sept sols monnais par André Gascart, Julien Rouxel, Julien Coyac, Pierre Maury de la Hutais et autres.

Sur la **tenue de la Meheais**, consistante en jardins pourpris terres labourables, bois, prés et fresches autour dudit village est deut par une seule main à Noël douze livre monnais par Louis Martel, Julien Marquier, Denis Ablain, Jan Mettayer, Jan Guihaire et autres

Sur les petites maisons, jardins et pourpris de **la Bonniais** est deut au terme de Noël par uebn seule main vingt et un deniers monnais par Guillaume Rouxel, les enfans de Louïs Coccadan, Michel Bouvier et autres.

Sur le **Fief de la Hameriais** consistant en hebergemens, jardins pourpris, terres labourables y compris une pièce en lande pres Trefelan contenant environ trois journaux est deut part une seule à Noël vingtun sols six deniers monnais par Grégoire Perigaux, Julien Macé, Pierre Mettayer Joseph Canquoit et autres.

Sur Le **Fourchage du Quilien** qui est un pasty sous chesnes et autres arbres est deut par une seule main au terme de Noël douze deniers monnais par Julien Coyac, André Gascart, Michel Bouvier et autres

Sur la pièce de terre nommée **les Bosses** qui fut aux enfans de maistre Julien Legal, sieur de la Salle est deut oar une seule main au terme de Noël quatre sols monnais par Jan Pesneln Denis Macé, Denis Maro et autres

Sur les hebergemens, pourpris, du **Harda** est deut par une seule main au terme de Noël trois sols monnais par Denis Maro, Michel Pesnel, Louis Rouxel et autres.

Sur l'**écluse du Chesnetais**, possédée par Jan Rouxel, est deut six sols monnais au terme de Noël

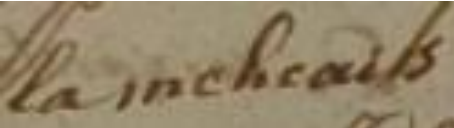
Sur l'**écluse** appelée **la Bauberge**, possédée par Pierre Saindon est deut cinq sols monnais au terme de Noël.

Sur l'écluse arrentée par Guillaume Rouxel, joignante d'un costé au grand rocher de Bauroüe est deut cinq sols monnais par Jan Rouxel à Noël.

Sur l'écluse de domgilles Mettayer est deut cinq sols monnais par Jan Guihaire et Pierre Michel à Noël.

Sur l'écluse de Julien Martel fils Ollivier est deut cinq sols monnais par Ollivier Martel au terme de Noël.

---

9 

Sur l'écluse Gautier est deut dix sols monnais à Noël par Guillaume Rouxel et Denis Macé.

Sur l'écluse Morain est deut cinq sols monnais à Noël par Guillaume Rouxel et Guillemette Mesnil.

Sur l'écluse Martel est deut cinq sols monnais par Jan Ablain à Noël

Sur l'écluse Sequin est deut une grosse anguille ou cinq sols monnais par Mathurin Mettayer au terme de Noël

Sur l'écluse du petit Morain appelée le gravier est deut six sols monnais par François Mounier et consorts au terme de Noël.

Sur l'écluse d'entre les deux Morains est deut cinq sols monnais au terme de Noël par Denis Evain.

Rente appelée la garde le compte deue par chacun an le dimanche précédant la feste de Noël avec amande de soixante sols un denier fautes de les payer ledit jour par ?<sup>10</sup> le fermier du seigneur abbé ou homme de sa part doit se trouver ledit jour dans le bourg de Bains pour demander les dites rentes de garde le compte.

Sur le fief de Sevilac est deut huit deniers monnais de garde le compte par missire Georges Rouxel, Julien Rouxel, Louis Renaud, Jan Mahé et autres.

sur le fief ou hebergemens de la Groumais cy dessus est deut douze deniers monnais de garde le compte par Pierre Goupil, Jan Pesnel, Pierre Renaud et autres.

Sur le fief de heut clos en labour proche le village de St Méen est deut douze deniers monnais de garde le compte par Denis Chollet, Jan Mettayer et autres

Sur le fief Hugarais cy dessus est deut douze deniers monnais de garde le compte par les héritiers de la motte fromentere, Jan Pesnel, Georges Rouxel et autres.

Sur le fief de la Mauriais est deut douze deniers monnais de garde le compte par Denis Maro, Michel Pesnel, Pierre Goupil et autres.

***A partir de là, sur le document commence le détail des rentes particulières pour chaque habitant, sur plus de cent pages.***

---

10 